

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **6 décembre 2022** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas  
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau  
Siège #3 - Madame Colette Brulotte  
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h30.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2023 de cette municipalité.

**2022-12-221**

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023
- 5 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2022-12-222**

**4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget 2023 tel que présenté ci-dessous:

<b>Budget 2023</b>	
<b>REVENUS</b>	
Taxes sur la valeur foncière	617 510 \$
Taxes sur une autre base	123 561 \$
Paiement tenant lieu de taxes	432 \$
Services rendus	9 250 \$
Comptoir postal	8 100 \$
Imposition de droits	13 800 \$
Amendes et pénalités	550 \$
Intérêts	3 750 \$
Autres revenus	4 500 \$
Transferts	816 913 \$
<b>Total</b>	<b>1 598 366 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	256 921 \$
Comptoir postal	2 175 \$
Sécurité publique/Incendie	105 841 \$
Voirie	496 775 \$
Hygiène du milieu	99 024 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Aménagement et urbanisme	96 485 \$
Loisirs/culture et Centre comm.	115 565 \$
Frais de financement	93 080 \$
Affectations	329 500 \$
<b>Total</b>	<b>1 598 366 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2022- 5 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES  
12- 2023-2024-2025  
223

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur Bernard Giguère

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025 selon le tableau présenté ci-dessous:

Programme triennal d'immobilisation				
Travaux	2023	2024	2025	Financement
Asphaltage rang St-Louis		4 447 000 \$		PAVL / TECQ / Règl. d'emprunt
Toitures chalet loisirs et saloon	27 600 \$			TECQ / Fonds d'administration / Règl. d'emprunt
Asphaltage de la rue du Presbytère	200 000 \$			TECQ / Fonds d'administration / Règl. d'emprunt
Rénovation des salles communautaires	150 000 \$			TECQ / Fonds d'administration / Règl. d'emprunt
Réfection de la patinoire extérieure et construction d'un toit	250 000 \$			TECQ / Fonds d'administration / Règl. d'emprunt
Aménagement des salles communautaires	40 000 \$			PSPS / Fonds d'administration
Aménagement des terrains de loisirs		20 000 \$		PSPS / Fonds d'administration
Aquisition d'une débroussailleuse			45 000 \$	Surplus accumulé non-affecté / Règl. d'emprunt
Rénovation de la bibliothèque municipale			50 000 \$	PSPS / TECQ / Fonds d'administration
Camion incendie			200 000 \$	Réserve financière / Règl. d'emprunt
<b>TOTAL :</b>	<b>667 600 \$</b>	<b>4 467 000 \$</b>	<b>295 000 \$</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-12-224

### 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Dumas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 18h48.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Janick Roy  
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse